

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 03 juillet 2020 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Berthelot, Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Rabeau, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absents :

Secrétaire : Adeline Brault

Ordre du jour :

- Installation du nouveau conseil municipal
- Election du Maire
- Délibération fixant le nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Vote des indemnités de fonction (maire et adjoints)
- Désignation des membres des commissions communales
- Election des membres commission d'appel d'offres
- Election des délégués et suppléants des syndicats
- Election du correspondant défense
- Désignation de membres du conseil d'administration du C.C.A.S de Prissac
- Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

1. Installation du nouveau Conseil municipal

Mr Gilles Touzet accueille les membres du conseil municipal, procède à l'appel : les 15 élus sont présents à la réunion. En tant que doyen des membres, Gilles Touzet préside le début de séance.

Sept usagers assistent également à cette réunion, ainsi que Mme Gillet, représentant le quotidien La Nouvelle République.

Mme Adeline Brault, la plus jeune des élus présents, est désignée secrétaire de séance.

2. Élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Adeline Brault est secrétaire, Mme Béatrice Petit et Mr Pascal Renaud sont assesseurs de l'élection. Gilles Touzet se porte candidat à l'élection du maire.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. TOUZET Gilles : 12 (douze) voix

- M. JOUOT Hubert : 1 (une) voix

M. TOUZET Gilles ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire. Il prend la présidence de la séance de conseil en qualité de maire.

3. Vote du nombre d'adjoint(s)

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit quatre maximum pour la commune de Prissac). Le maire propose de voter le nombre d'adjoints ; les 15 élus participent au vote :

2 adjoints : 1 voix

3 adjoints : 11 voix

4 adjoints : 3 voix

Le conseil municipal vote la création de **TROIS** postes d'adjoints.

4. Élections des adjoints

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du 1^{er} adjoint (1 candidat : Hubert Jouot)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 2

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme BERTHELOT Jacqueline : 4 (quatre) voix

- M BIARDEAU Dominique : 1 (une) voix

- M. JOUOT Hubert : 8 (huit) voix

M. JOUOT Hubert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Élection du 2^{ème} adjoint (1 candidat : Dominique Biardeau)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 6

- suffrages exprimés : 9

- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. BIARDEAU Dominique : 9 (neuf) voix

M. BIARDEAU Dominique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

- Élection du 3^{ème} adjoint (1 candidate : Mireille Vannier)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 3

- suffrages exprimés : 12

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme PETIT Béatrice : 1 (une) voix

- Mme VANNIER Mireille : 11 (onze) voix

Mme VANNIER Mireille ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjoint au maire.

5. Vote des indemnités de fonction (maire et adjoints)

C'est le conseil municipal qui détermine les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, pour une commune de 628 habitants (population de Prissac), le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,03 %, et 10,70 % pour les adjoints, soit 1 557 euros brut pour le maire et 416,16 euros brut pour les adjoints (indemnité mensuelle).

Le conseil municipal propose de ne pas appliquer les taux « plafond » et propose de voter le taux qui était en vigueur avant la promulgation de la loi du 27 décembre 2019 :

- Pour application du plafond maximum : 1 voix
- Pour minoration du taux plafond : 12 voix
- Abstention : 2

En conséquence le conseil municipal décide, avec effet au 04 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire, soit 1 205,71 euros brut

1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire, soit 320,87 euros brut

2^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire, soit 320,87 euros brut

3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire, soit 320,87 euros brut

6. Élection des délégués et suppléants des syndicats intercommunaux

M. le maire expose que dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il convient d'élire les nouveaux délégués et suppléants aux différents organismes et syndicats auxquels la commune adhère

CDC / SYNDICAT	NOM PRENOM
CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	- Gilles TOUZET, maire - Hubert JOUOT, 1 ^{er} adjoint
PLUI Référents communaux	- Gilles TOUZET - Hubert JOUOT
Syndicat du collège de st Benoit du Sault 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Béatrice PETIT
Syn. Transport scolaire collège St benoit du Sault – 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Béatrice PETIT
Syn. Départemental de transports scolaires de Buzançais	- Pascal RENAUD (titulaire) - Béatrice PETIT (suppléante)
Syn. Transports scolaires d'Argenton S/C	- Pascal RENAUD (titulaire) - Béatrice PETIT (titulaire) - Christophe LEROY-BATTU (suppléant) - Brigitte GUILLOY (suppléante)

Synd assainissement autonome et individuel de l'Indre	- Dominique BIARDEAU (titulaire) - Franck MONTIEGE (suppléant)
PNR Brenne	- Gilles TOUZET (titulaire) - Hubert JOUOT (suppléant)
Syn. Energies de l'Indre (SDEI)	- Dominique BIARDEAU
SYMCTOM Le Blanc	- Béatrice PETIT (titulaire) - Hubert JOUOT (suppléant)
Syn. Eaux de l'Abloux (SIAEP) 2 titulaires	- Mireille VANNIER - Dominique BIARDEAU
Syndicat du Golf des Rosiers	- David LOUVEAU (Titulaire) - Éric LEPETIT (titulaire)
Correspondant Défense	- Franck MONTIEGE

7. Désignation des membres des commissions communales

Le maire demande à chacun de se positionner au sein des commissions communales, et souhaite que des élus prennent la responsabilité de la plupart des commissions. (Voir tableau en annexe).

8. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Outre le maire, son président, cette commission se compose de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la commune de Prissac.

Sont élus les candidats suivants

Membres titulaires

- Pascal RENAUD
- Dominique BIARDEAU
- Éric LEPETIT

Membres suppléants

- Franck MONTIEGE
- Sylvie DELAUNE
- Adeline BRAULT

9. Désignation de membres du conseil d'administration du C.C.A.S de Prissac

En plus du Maire qui le préside, le Centre Communal d'Action Sociale comprend un nombre de membres compris entre 8 et 16.

M. le Maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

- Sont désignés pour représenter la commune et siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S les 4 conseillers municipaux suivant :

- Sylvie DELAUNE
- Brigitte GUILLOY
- Béatrice PETIT
- Hubert JOUOT

10. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **dans la limite de 20 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; *cette* délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

11. Questions diverses

Le Maire propose un « tour de table » pour recueillir le ressenti de chacun suite à cette première réunion.

La majorité des nouveaux élus a trouvé l'atmosphère de cette réunion « lourde », dans la mesure où chacun ne sait encore trop ce que la commune attend d'eux, notamment pour la prise de position au sein des syndicats et commissions. Ils souhaitent le soutien et l'aide des plus anciens pour mener à bien les tâches qui leur seront confiées.

Ils sont aussi désireux de commencer à travailler ensemble sur les projets de Prissac ; ils souhaitent un travail en commun, avec une équipe soudée et la mobilisation de tous pour parvenir à conserver le dynamisme de Prissac.

Le Maire invite les élus du nouveau conseil à ne pas hésiter à interroger et à s'exprimer.

Mr Jouot souhaite une rencontre entre élus et personnels communaux afin que chacun se connaisse et explique ses missions (ou tâches) au sein de la commune. Ils remercient ceux qui lui ont fait confiance pour la fonction de 1^{er} adjoint et exprime le souhait de travailler en équipe et à l'écoute des habitants.

Dominique Biardeau remercie ceux qui l'ont soutenu.

Gilles Touzet, au nom du conseil municipal, remercie Jacqueline Berthelot pour le travail fourni et son investissement lors de ses mandats, ainsi que pour le document de présentation qu'elle a rédigé à l'attention des membres du conseil municipal. Jacqueline Berthelot précise que ses dossiers en cours sont dans le bureau des adjoints à disposition de ceux qui en prendront la charge.

Fin de séance : 23 h 30

LES COMMISSIONS COMMUNALES

<p>FINANCES (7 personnes)</p> <p>Responsable : Gilles TOUZET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gilles TOUZET - Dominique BIARDEAU - Béatrice PETIT - Brigitte GUILLOY - Hubert JOUOT - Mireille VANNIER - Éric LEPETIT
<p>TRAVAUX – PROJETS D’INVESTISSEMENTS (7 personnes, dont les titulaires de la CAO) (inclut recherches des financements, suivi des travaux...) (inclut le projet WIFI 4 EU)</p> <p>Responsable : Dominique BIARDEAU + Eric LEPETIT (suppléant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gilles TOUZET - Pascal RENAUD - Dominique BIARDEAU - Éric LEPETIT - Brigitte GUILLOY - Hubert JOUOT - David LOUVEAU
<p>COMMISSION APPEL OFFRES (CAO) Commission réglementée et obligatoire, art 22 du code des marchés publics, le maire = le président + 3 membres titulaires (T) + 3 mb suppléants (S)</p> <p>Responsable : Gilles TOUZET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gilles TOUZET - Pascal RENAUD (T) - Dominique BIARDEAU (T) - Éric LEPETIT (T) - Franck MONTIEGE (S) - Sylvie DELAUNE (S) - Adeline BRAULT (S)
<p>VOIRIE – CHEMINS – CHEMINS RANDO PNR</p> <p>Responsable : Éric LEPETIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éric LEPETIT - Pascal RENAUD - David LOUVEAU - Gilles TOUZET - Dominique BIARDEAU
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISTIQUE VALORISATION DU PATRIMOINE MUSEE</p> <p>Responsable : Brigitte GUILLOY</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Hubert JOUOT - Franck MONTIEGE - Brigitte GUILLOY - Gilles TOUZET - Béatrice PETIT - Pascal RENAUD
<p>GESTION DU PERSONNEL (5 personnes) (Commission recrutement)</p> <p>Responsable : Gilles TOUZET</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gilles TOUZET - Hubert JOUOT - Dominique BIARDEAU - Franck MONTIEGE - Béatrice PETIT - Éric LEPETIT

SPORTS ET LOISIRS (6 personnes) ORGANISATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS Responsable : Franck MONTIEGE	- Franck MONTIEGE - Christophe LEROY BATTU - Pascal RENAUD - David LOUVEAU - Éric LEPETIT - Gilles TOUZET
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ORDURES MENAGERES Responsable : Dominique BIARDEAU	- Dominique BIARDEAU - Gilles TOUZET - Pascal RENAUD - Franck MONTIEGE - Hubert JOUOT - Béatrice PETIT
ECOLE (Périscolaire, cantine, plannings, bilans annuels) Responsable : Hubert JOUOT	- Aurélie RABEAU - Adeline BRAULT - Brigitte GUILLOY - Gilles TOUZET - Hubert JOUOT -
COMMUNICATION CULTURE (Site internet, panneau affichage, Tambour, médiathèque, relations NR) Responsable : Brigitte GUILLOY	- Hubert JOUOT - Éric LEPETIT - Brigitte GUILLOY - Aurélie RABEAU - Sylvie DELAUNE - Gilles TOUZET -
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS President du CCAS: Gilles TOUZET	- Gilles TOUZET - Hubert JOUOT - Sylvie DELAUNE - Béatrice PETIT - Brigitte GUILLOY
Correspondant défense	- Franck MONTIEGE
Jury criminel	- Mireille VANNIER
Commission contrôle liste électorale	- ordre du tableau (hors maire et adjoints) - Sylvie DELAUNE

(Tableau actualisé suite à la réunion du 10 juillet 2020)

La séance est levée à 22h30